



AVIS DE COURSE

SOCIETE NAUTIQUE DE SETE

Sélective de MATCH RACING pour le Championnat Bassin Méditerranée 21-22 Octobre 2017

1 AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) est la SOCIETE NAUTIQUE DE SETE

2 LIEU DE L'EPREUVE

L'épreuve aura lieu à Sète rendez-vous Base Tabarly, Môle Saint Louis

3 GRADE DE L'EPREUVE

Pour cette épreuve, le grade 4 a été demandé à l'ISAF. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité "Match-Race Rankings" de l'ISAF. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être re-gradée.

4 Programme prévisionnel

(a) Inscriptions et pesée des équipages le 21/ 10 entre 8h30 et 10 heures

(b) Premier briefing le 21 octobre à 10 heures.

(c) Courses des 21 et 22/10 / 2017

) Début de la première course : Le samedi 21 à 11 H 30

Le dimanche 22 à 10 heures

(e) Début de la dernière procédure le dimanche à 16 heures au plus tard

5 ADMISSIBILITE DES BARREURS

(a) les skippers sont invités à participer à l'épreuve en respect du règlement du championnat de Méditerranée.

(b) Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment durant l'épreuve, sauf en cas de danger. Pour être admis à l'épreuve, tout barreur désirant participer à l'épreuve devra confirmer sa volonté de participer, par mail avant le 12 Octobre 2017.

(d) Une caution de participation non remboursable de **350 €** doit accompagner le dossier d'inscription afin qu'il soit accepté. En cas de participation, le chèque de caution sera converti en montant de l'inscription. (voir la fiche d'inscription). Cette fiche et ce dossier devront impérativement parvenir à la SNS avant le 12 octobre 2017.

[Lien téléchargement de la fiche d'inscription et règlement.](#)

Dans le cas contraire le coureur ne sera pas accepté

Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Régulation ISAF 19.2 (www.sailing.org/isafsailor)

Les barreurs devront communiquer leur identifiant ISAF à l'AO au moment de l'inscription.

6 ADMISSIONS

6.1 (a) Le barreur sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, après avoir fait peser son équipe et payé les dépôts de garantie. Tout paiement pourra être fait par chèque ou espèces en €.

6.2 Droits d'inscription : Voir 5.d

6.3 Caution des dommages

(a) Un dépôt initial de 800 € devra être payé à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Ce dépôt est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.

(b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de ce dépôt, il pourra être demandé au barreur de le rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.

(c) Après l'épreuve, ce qui reste des dépôts sera rendu dans les 30 jours.

7 REGLES

7.1 (a) L'épreuve est régie par les « règles » telles que définies dans les RCV, et incluant l'annexe C.

(b) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.

7.2 Modifications aux RCV

(a) (La RCV 49.2 ne s'appliquera pas).

8 BATEAUX ET VOILES

(a) L'épreuve sera courue sur des bateaux Bénéteau 25

(b) 4 bateaux seront fournis.

(c) Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, génois, foc et spinnaker

(d) Les bateaux seront tirés au sort le premier jour pour le début du round robin et avant chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

9. EQUIPAGES (BARREUR INCLUS)

(a) Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera de 4 personnes, 5 pour les féminines.

(b) Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de 350 kg.

(c) Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le CC pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.

(d) Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le CC pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

10 FORMAT DE L'EPREUVE

(b) L'épreuve est constituée des phases suivantes :

Phase 1 - Un round robin

Phase 2 - Demi-finale / Finale

le premier qui obtient 2 points est déclaré vainqueur

(c) L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

11 PARCOURS

(a) Le parcours sera un parcours type Match race .

(b) La zone de course sera située devant la corniche de Sète

12 PUBLICITE

Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la Régulation ISAF 20.3.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.

13 PRIX Sans objet

14 MEDIA, IMAGES ET SONS Sans objet.

15 BATEAUX ENTRAINEURS Sans objet

16 AUTRES EXIGENCES Sans objet

17 RESPONSABILITE

Tous les concurrents participant à cette épreuve le font à leurs propres risques. L'AO, ses associés et ses employés n'accepteront aucune responsabilité en cas de perte, dommage, blessure ou inconvénient, quelle qu'en soit la cause.

18 INVITATIONS

Seuls pourront participer les barreaux qui auront été invités. Pour pouvoir être invité, vous devez formuler votre demande à l'AO en remplissant le plus tôt possible le formulaire joint.

19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter :

voilesportive@snetse.com ou Alain Bachellerie 06 72 59 18 16

Avis de course version 1 publié le 11 septembre 2017